

# MEUBLÉS DE TOURISME

## Les démarches pour mettre en location votre bien

Depuis le 1er janvier 2024, l'obtention d'un numéro d'enregistrement et d'un changement à usage à titre personnel de local d'habitation sont obligatoires pour la location d'un meublé de tourisme sur la commune du Touquet-Paris-Plage. Elles s'appliquent également aux meublés de tourisme déjà déclarés en Mairie.



### Résidence secondaire dès la première nuitée



Je vérifie que le règlement de ma copropriété autorise la location meublée auprès du syndic de copropriété



Je demande un changement d'usage : documents disponibles sur le site [www.letouquet-urbanisme.com](http://www.letouquet-urbanisme.com)



Je déclare ma location en ligne sur le site <https://taxe.3douest.com/letouquet.php>



J'obtiens un numéro d'enregistrement à reporter sur toute annonce de location



### Résidence principale louée en totalité moins de 120 jours/an



Je vérifie que le règlement de ma copropriété autorise la location meublée auprès du syndic de copropriété



Je déclare ma location en ligne sur le site <https://taxe.3douest.com/letouquet.php>



J'obtiens un numéro d'enregistrement à reporter sur toute annonce de location

### PIÈCES À FOURNIR :

- Formulaire de demande de changement d'usage ;
- L'autorisation du propriétaire pour le changement d'usage (annexe)
- Si la demande est présentée par un mandataire : original du mandat
- Plan des locaux
- Attestation de classement (le cas échéant)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) classé au moins E et délivré après le 30 juin 2021.

### MODALITÉS D'OBTENTION :

- La demande de changement d'usage est à retourner :
  - au service Urbanisme de la Ville du Touquet-Paris-Plage  
Hôtel de Ville - Boulevard Daloz  
62520 Le Touquet-Paris-Plage
  - par mail à [changementdusage@ville-letouquet.fr](mailto:changementdusage@ville-letouquet.fr)
- L'autorisation est accordée à titre personnel. Elle n'est pas attachée au meublé et n'est pas transmissible.

### DISPENSES D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE :

Résidence principale louée en totalité moins de 120 jours/an

Chambre chez l'habitant

Chambre d'hôte mais déclaration en Mairie : CERFA 13 566-03

Bail annuel



- Nature & Elegance -

LE TOUQUET  
PARIS-PLAGE

